

**Commune de Tenay**

---

L'an deux mil vingt-trois et le deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

Absents 3

Pouvoirs 3

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN,  
S.AMOURIQ, J-F. BONIN, P.PERSICO,  
G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, F.MALARD,  
M.BOUMIR, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU  
C.PARDO ; N.BOUTEAUD ; C.SAVOI

Date de convocation : 23 février 2023

Secrétaire de séance : J-F. BONIN

C.PARDO a donné procuration à P.PERSICO ;  
N.BOUTEAUD a donné procuration à G.ALLAIN ;  
C.SAVOI a donné procuration à J-F.BONIN

**PARCELLE COMMUNALE LIEUDIT LE CHANAY : CONVENTION  
ENEDIS**

Délibération N°14/2023

-- \* --

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du projet de raccordement au réseau électrique de distribution public de la ferme du Chanay, les travaux d'extension envisagés doivent emprunter une propriété communale. Les travaux consistent à établir à demeure dans une bande de 3 m de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 25 m.

Il y aurait lieu de conclure une convention avec ENEDIS pour fixer les obligations et servitudes de chacune des parties.

Il rappelle que la parcelle concernée ZC 158 est une parcelle qui a été intégrée dans le domaine public communal, suite à la dissolution de l'AFAF au 31/12/2022.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- Décide d'autoriser ENEDIS à réaliser les travaux et approuve le projet de convention en annexe.

- Décide de conclure une convention de mise à disposition avec ENEDIS pour une partie de la parcelle cadastrée section ZC n° 158 ( représentant 130 m<sup>2</sup> de l'unité foncière ) et sise Lieudit Le Chanay et autorise le Maire à la signer

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture et  
publication ou notification

Le 06.10.2023.



Le Maire,

G. AUAIN

Le Maire,  
Gaël ALLAIN



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PARCELLE COMMUNALE LIEUDIT LE CHANAY CONVENTION ENEDIS

---

Date de transmission de l'acte : 06/03/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 06/03/2023

---

Numéro de l'acte : 14-2023 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230302-14-2023-DE

---

Date de décision : 02/03/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats